

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Rue Georges Clemenceau-Rue du Maréchal Foch-Avenue Albert 1^{er}-Rue Pasteur prolongée

ANNULE & REMPLACE L'ARRÊTE N°PM-STM-2023-069

Le Maire de la Commune de BIZANOS

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R44, 225 et R417
Vu, la Loi du 3 Juillet 1934 sur la circulation routière ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
Vu, l'Arrêté interministériel du 22 Octobre 1969 relatif à la circulation routière ainsi que le texte qui l'on complété ou modifié,
Vu, l'Article 140 relatif à la police de la circulation et du stationnement,
Considérant qu'à l'occasion de travaux de démolition en bordure du domaine public, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au niveau du **Carrefour Rue du Maréchal Foch/Rue Georges Clemenceau.**

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Du **Lundi 10 juillet au Vendredi 21 juillet 2023**, la circulation sera interdite à tous les véhicules **entre le Carrefour Rue Maréchal Foch/Rue Georges Clemenceau et le Carrefour giratoire de l'Avenue Albert 1^{er}.**

- Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place :
Rocade ⇒ Route d'Idron ⇒ Rue du Maréchal Foch

ARTICLE 2 : Du **Lundi 10 juillet au Vendredi 21 juillet 2023**, la circulation sera interdite à tous les véhicules de plus de 3,5 Tonnes (sauf BOM et accès au Parking du « B4 ») **entre le Carrefour giratoire de l'Avenue Albert 1^{er} et le Carrefour Rue Maréchal Foch/Rue Georges Clemenceau.**

- Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place :
Rocade ⇒ Route d'Idron ⇒ Rue du Maréchal Foch

ARTICLE 3 : Du **Lundi 10 juillet au Vendredi 21 juillet 2023**, la circulation sera interdite aux véhicules circulant dans le sens Pau-Aressy **entre le Carrefour Rue Georges Clemenceau/Avenue de l'Europe et le Carrefour Avenue Albert 1^{er}/Rue Pasteur prolongée.**

- Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place :
Avenue de l'Europe ⇒ Rue Victor Hugo ⇒ Avenue de la République ⇒ Rue du Maréchal Foch ⇒ Route d'Idron ⇒ Rocade

ARTICLE 4 : Du **Lundi 10 juillet au Vendredi 21 juillet 2023**, la circulation pourra être amenée à être alternée manuellement selon les besoins du chantier entre le **Carrefour Rue Georges Clemenceau/Rue du Maréchal Foch** et le **Carrefour Rue du Maréchal Foch/Rue Pasteur prolongée**.

ARTICLE 5 : Le stationnement sera interdit des deux côtés à hauteur du chantier et réservé à l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6 : Des panneaux en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de matérialiser cette réglementation temporaire.

ARTICLE 7 : Les infractions aux dispositions du présent règlement qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées et poursuivies par la Loi.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent règlement sera notifié à

- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques
- Madame le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de BIZANOS
- Monsieur le responsable chargé du projet

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'application du présent règlement.

Fait à Bizanos, le 13 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Louis CALDERONI



Pour le Maire
L'Adjoint délégué